

Désignation de l'entreprise		SAS 3 C										Néant ☐							
Adresse de l'entreprise		64 CHEMIN DES GENEVRIERS 73190 SAINT BALDOPH																	
Numéro SIRET *		8 8 9 8 5 2 5 9 6 0 0 0 1 0										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
												Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 2)					
												Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014	11 544	016	4 616				6 928			8 202						
	Immobilitisations corporelles *		028	18 422	030	11 139				7 283			10 664						
	Immobilitisations financières * (1)		040		042														
	Total I (5)		044	29 966	048	15 755				14 211			18 866						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060	6 378	062				6 378			5 480							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070														
		Autres * (3)	072	960	074				960			1 941							
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	6 089	086				6 089			3 954							
	Charges constatées d'avance *		092	873	094				873			23							
	Total II		096	14 301	098				14 301			11 398							
	Total général (I+II)		110	44 267	112	15 755				28 512			30 264						
PASSIF												Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120						5 000			5 000							
	Écarts de réévaluation		124																
	Réserve légale		126																
	Réserves réglementées *		130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131																
	Report à nouveau		134						(3 211)			(3 439)							
	Résultat de l'exercice		136						476			228							
	Subventions d'investissement		137																
	Provisions réglementées		140																
	Total I		142						2 265			1 789							
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154																
	Total II		154																
	Emprunts et dettes assimilées		156						9 746			14 750							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																
	Fournisseurs et comptes rattachés		166						3 152			802							
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169						548			153							
	Comptes courants d'associés		173						12 801			12 770							
	Autres dettes		175																
	Produits constatés d'avance		174																
	Total III		176						26 247			28 475							
Total général (I + II + III)		180							28 512			30 264							
REVENUS	Des capitaux certifiés conforme																		
	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195						4 887							
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						757							
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

3 C

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social: 64 Chemin des Genévriers
73190 SAINT-BALDOPH

R.C.S.: CHAMBERY 889 852 596
SIRET: 889852596 00010

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le trente juin,

Monsieur Hervé FOURRIERE, associé unique de la société 3 C société par actions simplifiée au capital de 5 000 Euros divisé en 50 actions de 100 Euros chacune dont le siège social est à SAINT-BALDOPH (SAVOIE) 64 Chemin des Genévriers, est convoqué en Assemblée Générale Ordinaire pour l'approbation des comptes et l'affectation du résultat.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé présent en entrant en séance.

Est présent:

Monsieur Hervé FOURRIERE possédant 50 actions.

L'associé présent possédant ainsi la totalité des actions, la séance est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Hervé FOURRIERE rappelle l'ordre du jour en entrant en séance qui est le suivant:

ORDRE DU JOUR

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023,
Approbation du bilan et des comptes,
Quitus au Président.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions réglementées.
- Questions diverses.

Monsieur Hervé FOURRIERE dépose sur le bureau:

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par le président,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées,
- le texte du projet des résolutions.

Monsieur Hervé FOURRIERE déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Monsieur Hervé FOURRIERE met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir étudié le rapport de gestion, Monsieur Hervé FOURRIERE approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Hervé FOURRIERE décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice:

Le bilan qui est présenté, se solde par un bénéfice de 475,77 Euros

-au compte «Report à nouveau débiteur»	475,77 Euros
--	--------------

En exécution des dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est pris acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des exercices 2020/2021 et 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur Hervé FOURRIERE déclare qu'aucune convention de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur Hervé FOURRIERE déclare avoir perçu un salaire d'un montant brut de 2 117,72 Euros et avoir bénéficié de la mutuelle payée par la Société au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Hervé FOURRIERE déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FEUILLE DE PRESENCE

- Monsieur Hervé FOURRIERE



ANNEXE

Exercice du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023

Le total du bilan avant répartition est de 28 511,98 Euros.

Le total du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste est de 52 786,03 Euros. Le bénéfice comptable est de 475,77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ci-après font partie intégrante de l'annexe.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1. ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'amortissement économique est pratiqué de façon linéaire ou dégressif comme il est précisé ci-dessous :

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DUREE	MODE
Immobilisations incorporelles	4, 8 ANS	L
Constructions		
Inst. Tech. Mat. et Outillage	3, 4 ANS	L
Agencements, Installations		
Matériel de transport	3, 5 ANS	L
Mat. de bureau et informatique	3 ANS	L
Mobilier		

Voir tableaux

2.2. STOCKS

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

2.3. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances

	Montant brut	à 1 an au plus
Créances et charges constatées d'avance	1 833,66	1 833,66

2.4. COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

Aucune charge à répartir sur plusieurs exercices n'a été comptabilisée sur l'exercice.

Les Charges Constatées d'Avance sont les suivantes :

- Charges d'exploitation.....	873,24 Euros
- Charges financières.....	
- Charges exceptionnelles.....	
TOTAL.....	873,24 Euros

Les Produits à Recevoir inclus dans le bilan sont les suivants :

- Créances rattachées à des participations.....	
- Autres immobilisations financières.....	
- Créances clients et comptes rattachés.....	
- Autres créances.....	296,72 Euros
TOTAL.....	296,72 Euros

2.5. PROVISIONS

Voir tableau

2.6. DETTES

Etat des dettes

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Etablissement de crédit	9 746,15	4 859,31	4 886,84
Dettes financières diverses	12 800,75	12 800,75	
Dettes fournisseurs	3 152,04	3 152,04	
Dettes fiscales et sociales	548,26	548,26	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	26 247,20	21 360,36	4 886,84

2.7. CHARGES A PAYER

Les Charges à Payer incluses dans le bilan sont les suivantes :

- Autres emprunts et dettes assimilées - Intérêts courus.....	
- Fournisseurs - Factures non parvenues.....	336,00 Euros
- Personnel - Charges à payer.....	
- Organismes sociaux - Charges à payer.....	
- Etat - Charges à payer.....	
- Associés - Comptes courants - Intérêts courus.....	
- Divers - Charges à payer.....	
- Intérêts courus sur concours bancaires courants.....	
TOTAL.....	336,00 Euros

2.8. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les Produits Constatés d'Avance sont les suivants :

- Produits d'exploitation.....	
- Produits exceptionnels.....	NEANT
- Produits financiers.....	
TOTAL.....	

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	VALEUR DU POSTE	FISCALITE DIFFEREE
Impôts payés d'avance	2 735	410

3.2. VENTILATION DE L'IMPOT SOCIETE

Non applicable

4 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1. CREDIT-BAIL

Non applicable

4.2. ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS	MONTANT
* Engagements donnés	
Echéances d'emprunt	9 991,71

4.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Non applicable

4.4. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 50 actions dont la valeur nominale est 100 Euros.

4.5. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont composés des honoraires et des frais pour la constitution de la société et sont amortis sur une durée de 4 années.